

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Dans le cadre de sa formation, le jeune est amené à effectuer des **Périodes de Formation en Milieu Professionnel** (communément appelées stages). Les PFMP sont prises en compte pour la délivrance du diplôme tant dans leur durée effective que pour l'évaluation des compétences acquises visées. Elles font partie intégrante de la formation et sont **obligatoires pour valider le cursus de l'élève**.

L'objectif de ces périodes de formation est de poursuivre l'apprentissage fait dans l'établissement et faire un lien avec ce qui a été développé en cours au lycée. Elles doivent donc se faire obligatoirement dans une entreprise en lien avec la formation du jeune.

Afin de mettre toutes les chances de votre côté pour trouver un lieu de stage, vous devez commencer votre prospection au plus vite.

Attention, n'oubliez pas que les élèves de l'EPIL ne sont pas les seuls à rechercher un lieu de stage.

Seconde Bac Pro Hygiène Propreté et Stérilisation

Type d'entreprises conseillées :

Pour le secteur de la propreté :

- Entreprises de nettoyage
- Services commerciaux, administratifs, industriels, sportifs, culturels, transports collectifs ayant un service d'entretien des locaux.
- Collectivités : établissements scolaires, mairies...

Pour le secteur de l'Hygiène :

- Entreprises de bio nettoyage
- Etablissements de soins, médico-sociaux, laboratoires, cliniques vétérinaires
- Industries agro-alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques, optiques, micro-électroniques ...

Pour le secteur de la Stérilisation :

- Entreprises de stérilisation et services assurant la stérilisation pour les établissements de soins.

Missions à réaliser en entreprise :

L'élève doit effectuer **une période de formation dans au moins deux des trois secteurs** du baccalauréat professionnel, c'est-à-dire :

- secteur de la propreté
- secteur de l'hygiène
- secteur de la stérilisation

Date de stages SECONDE HPS :

Du 27/01/2020 au 14/02/2020

Du 08/06/2020 au 26/06/2020